

UN PARENT BIEN INFORMÉ



POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ



Vous voulez vous assurer de trouver le milieu de garde qui correspond à vos besoins?

Au Québec, il y a plus de



300 000



places dans des milieux de garde reconnus.



Comment faire le bon choix?



Qu'est-ce qui différencie les milieux de garde?



- ✓ SANTÉ
- ✓ SÉCURITÉ
- ✓ BIEN-ÊTRE
- ✓ DÉVELOPPEMENT

Les milieux de garde reconnus détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille ou une reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial. Il s'agit des centres de la petite enfance, des garderies privées subventionnées, des garderies privées non subventionnées et du milieu familial reconnu. Ils ont des obligations à respecter en matière de santé, de sécurité, de bien-être et de développement des enfants. Ils doivent offrir un service de garde de qualité, font l'objet de vérifications et doivent :



Appliquer un programme éducatif et se soumettre à une évaluation de la qualité éducative.



Se soumettre à des inspections ou à des visites de conformité.



Offrir un milieu de garde sain, propre et sécuritaire.



CPE CENTRES DE LA PETITE ENFANCE



Les CPE reçoivent des subventions du gouvernement et bénéficient d'appels de projets gouvernementaux, notamment pour leurs infrastructures, les aires de jeux et la création de places.

80 x

Ils peuvent accueillir jusqu'à 80 enfants et doivent avoir des éducatrices qualifiées au sein de leur équipe.



GARDERIES SUBVENTIONNÉES



Les places offertes par les garderies privées subventionnées sont des places à contribution réduite pour les parents.

PROJETS GOUVERNEMENTAUX

Elles bénéficient de subventions et d'appels de projets gouvernementaux, principalement en ce qui concerne les places.

80 x

Elles peuvent accueillir jusqu'à 80 enfants et doivent avoir des éducatrices qualifiées au sein de leur équipe.



GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES

CRÉDIT D'IMPÔT

Les places offertes par les garderies privées non subventionnées ne sont pas des places subventionnées. Les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde.

PROJETS GOUVERNEMENTAUX

Elles ne reçoivent pas de subvention gouvernementale, mais leurs associations sont admissibles à des appels de projets gouvernementaux pour des projets précis.

80 x

Elles peuvent accueillir jusqu'à 80 enfants et doivent avoir des éducatrices qualifiées au sein de leur équipe.



MILIEU FAMILIAL RECONNU

ou

En milieu familial reconnu, la personne qui offre les services de garde peut offrir des places subventionnées ou non.

PROJETS GOUVERNEMENTAUX

Les bureaux coordonnateurs sont admissibles à des appels de projets gouvernementaux pour des projets précis dont les milieux familiaux peuvent bénéficier.

6 x ou 9 x AVEC ASSISTANTE

La personne qui offre ces services de garde peut accueillir dans sa résidence six enfants ou, si elle a une assistante, neuf enfants. Ce nombre inclut ses enfants et ceux de son assistante, s'ils sont âgés de moins de neuf ans.



MILIEU FAMILIAL NON RECONNU

CRÉDIT D'IMPÔT

Des services de garde sont également offerts en milieu familial non reconnu. Il ne s'agit pas de places subventionnées. Toutefois, les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour compenser les frais de garde.



La personne qui offre ces services de garde n'a pas de permis ni de reconnaissance officielle. Elle est toutefois soumise à certaines règles et doit faire signer un avis aux parents précisant notamment qu'elle n'est pas reconnue par le ministère de la Famille. Elle ne fait pas l'objet de visites de conformité et la qualité éducative n'est pas évaluée.

6 x

Elle peut accueillir six enfants. Ce nombre comprend ses enfants de moins de neuf ans et au maximum deux enfants âgés de moins de 18 mois.

UN PARENT BIEN INFORMÉ



POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Devant cette diversité, il importe de bien vous informer pour choisir le milieu de garde qui répondra à vos besoins.

MONMILIEUDEGARDE.GOUV.QC.CA